



Mairie de Pont-Salomon
Place de l'église
43 330 Pont-Salomon

**COMMUNE DE PONT-SALOMON
43330 – Département de la Haute-Loire**

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 11 AVRIL 2017

Le onze avril de l'an deux mille dix-sept, les membres composant le Conseil Municipal de Pont-Salomon se sont réunis au lieu et horaire habituels de leurs séances, en Mairie de Pont-Salomon, sous la présidence de Monsieur Laurent COLETTI, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 6 avril 2017

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

MEMBRES EN EXERCICE : 19

Présents : COLETTI Laurent, VOCANSON Laetitia, LARDON Antoine, PITIOT Bernadette, DURIEUX Daniel, GARDETTE Davy, CELLE Laura, CORNILLON Bertrand, TEIL Christian, CHAMBON Valérie, RABEYRIN David, DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien, VEROT Hélène, GACHET Chantal.

Membres représentés :

Mme GROS Muriel a donné procuration à CHAMBON Valérie

Mme GRENOUILLER Aurélie a donné procuration à Mme VOCANSON Laetitia

Membres absents : NOWACZYK Claire, PAGANOTTO Aurélie, MONTELMARD Gérard

Secrétaire de séance : Mme CELLE Laura

Ouverture de la séance : 19 h 30

Désignation du secrétaire de séance

→ CELLE Laura est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Laurent COLETTI, Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal. Il fait lecture de l'ordre du jour.

Le délai pour rédiger le procès-verbal étant trop bref, il sera présenté à un prochain conseil.

FINANCES

BUDGET COMMUNAL

1/ Compte de gestion 2016, budget principal :

Monsieur le maire sort de la pièce. Monsieur LARDON procède au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (1 abstention : RABEYRIN David)

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

2/ Compte administratif 2016

Monsieur LARDON propose au Conseil de voter.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (1 abstention : RABEYRIN David)

- Approuve le compte administratif 2016 du budget de la commune, lequel peut se résumer comme suit :

Budget communal :

Résultat de l'exercice 2016 (fonctionnement) :	233 023.09€
Résultats antérieurs reportés :	184 453.37€
D'où un résultat de fonctionnement cumulé de	417 476.46€
Solde d'exécution d'investissement (hors report) :	-134 045.04€
Report investissement 2015 :	-121 607.34€
Solde d'exécution d'investissement cumulé:	-255 652.38€
Déficit de financement des restes à réaliser (RAR) :	- 6 958.00€
Soit déficit d'investissement cumulé (Dont RAR)	-262 610.38€

3/ Affectation des résultats

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 qui présente :

Un excédent de fonctionnement de :	233 023.09€
Un déficit de de l'exercice de :	134 045.04€
Un déficit d'investissement cumulé y compris les restes à réaliser de :	262 610.38€

DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER	
Report excédent de 2015	184 453.37€
Résultat de l'exercice 2016	233 023.09€
TOTAL à affecter	417 476.46€

Sur proposition de M. le Maire, après avoir délibéré à la majorité (2 abstentions : RABEYRIN David, DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien) , décide d'affecter ce résultat consolidé comme suit :

Affectation en réserves (c/1068) financement de la section d'investissement : **262 610.38€**

Affectation en report à nouveaux excédent antérieur reporté (R002) : **154 866.08€**

4/ Vote des taux d'imposition

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (1 ABSTENTION : GARDETTE Davy)

-Approuve les taux d'imposition suivants :

- taxe d'habitation : 9.11%
- taxe sur le foncier bâti : 20.41%
- taxe sur le foncier non bâti : 62.10%

5/ Subventions aux associations

Madame VOCANSON, adjointe au Maire, propose le versement de subventions à certaines associations communales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Autorise le versement d'une subvention aux associations selon le tableau suivant :

ASSOCIATIONS	MONTANT
AFM	80
AMICALE DES DONNEURS DE SANG	200
CLUB DES AINES PONTOIS	100
CHASSE	300
LES AMIS DE LA SEMENE	630
LES FAUCHEURS	300
TROTTE SENTIERS	300
BASKET CLUB	300
COMPET TENNIS CLUB	630
FOOT BALL ASSG	350
HANDBALL	100
JUDO CLUB	900
GYM POUR TOUS	900
FNACA	100
CYCLE BALL	100
RCLS (rugby)	630
COUP DE POUCE	900
AMIS DU MUSEE DE LA FAULX	200
TOTAL	7020
COOPERATIVE ECOLE PRIMAIRE	subvention annuelle 1 150.46€
	activité pédagogique 1 650.00 €
Sous total : 2800.46€	
COOPERATIVE ECOLE MATERNELLE	subvention annuelle 1 150.46€
	achats collectifs 229.00€

Sous total : 978.54€

6/ Dispositif Profession Sport

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de confirmer le montant des subventions allouées aux clubs de tennis et de judo pontois à savoir 630€ et 900€.
- Souhaite apporter la précision suivante : ces subventions prennent en compte la participation financière au titre du soutien à l'emploi sportif dans le cadre du Dispositif Profession Sport à hauteur de 189€ pour le tennis et 777€ pour le judo.
- Autorise Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération au service « Sports, Loisirs, Tourisme » du Conseil Général de la Haute-Loire et à Messieurs les présidents des desdits clubs.

7/ subvention Budget annexe

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant du Budget principal 2017 au Budget CCAS 2017 d'un montant de 4 558.00€.

8/ Budget Principal 2017

Le budget Principal 2017 s'équilibre à 1 419 017.08€ en Section de Fonctionnement et à 853 130, 38€ en Section d'Investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, (3 voix CONTRE : RABEYRIN David, DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien, GACHET Chantal ; 1 ABSTENTION : DURIEUX Daniel)

- Adopte le budget principal 2017

BUDGET ASSAINISSEMENT

9/ Compte de gestion 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions : RABEYRIN David, DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien, GACHET Chantal)

- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

10/ Compte administratif 2017

Monsieur LARDON présente le compte administratif

Monsieur Le Maire se retire de la séance.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur LARDON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions : RABEYRIN David, DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien, GACHET Chantal)

- Approuve le compte administratif du budget Assainissement, lequel peut se résumer comme suit :

Résultat de l'exercice 2016 (fonctionnement) :	24 779.23€
Résultats antérieurs reportés :	16 361.46€
D'où un résultat d'exploitation cumulé de	41 140.69€
Solde d'exécution d'investissement (hors report) :	10 547.28€
Report d'investissement de 2015	-18 503.67€
Solde d'exécution d'investissement:	-7 956.39€

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci -dessus

11/ Affectation des résultats

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2016 qui présente

Un excédent d'exploitation (hors restes à réaliser) de :	24 779.23€
Un déficit d'investissement y compris les dépenses et recettes engagées et non mandatées ou non encaisser de :	-7 956.39€

DETERMINATION DU RESULTAT A AFFECTER	
Report excédent d'exploitation de 2015	16 361.46€
Résultat de l'exercice 2016	24 779.23€
TOTAL à affecter	41 140.69€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (3 abstentions : RABEYRIN David, DE ROBERT DE BOUSQUET Aurélien, GACHET Chantal)

Affectation en réserves (c/106) financement de la section d'investissement :	7 956.39€
Affectation en report à nouveau excédent antérieur reporté (R002) :	33 184.30€

12/ Budget Assainissement 2017

Le budget Assainissement 2017 s'équilibre 133 254.11€ en section d'exploitation et à 70 70 760.50€ en section d'Investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (2 abstentions : RABEYRIN David, GACHET Chantal)

-Adopte le budget Assainissement

13/ Fonds Interministériels de prévention de délinquance et de radicalisation :

Le conseil municipal à l'unanimité :

- sollicite auprès de l'Etat une subvention à hauteur de 80% du montant des travaux HT, dans le cadre du FIPDR pour le financement des travaux de sécurisation des sites scolaires de la commune de Pont Salomon ;

-Approuve le plan de financement des travaux présentés	
Montant HT	36 088€
Tva	7 217€
-Subvention	-28 871€
Autofinancement de la Commune	14 434€

- décide d'inscrire le montant des travaux TTC au budget 2017

14/ Modification de l'indice brut des indemnités d'élus :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité
(1 abstention : Aurélien DE ROBERT DE BOUSQUET)

- Décide de modifier l'enveloppe définie initialement par délibération N° 2016_24A du 31 mars 2016 et de fixer le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués comme suit, à compter du 1^{er} juillet 2017:

	Montants plafond
Maire	1330.51€
Adjoint N°1	627.24€
Adjoint N°2	627.24€
Adjoint N°3	627.24€
Adjoint N°4	627.24€
Adjoint N°5	627.24€
Conseiller délégué N°1	150.15€
Total	4616.86€

A compter 01/07/2017, le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers délégués titulaires d'une délégation est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

Maire : 35% de l'indice brut

1^{er} adjoint : 16.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique

2^{ème} adjoint : 16.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique

3^{ème} adjoint : 16.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique

4^{ème} adjoint : 16.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique

5^{ème} adjoint : 16.5% de l'indice brut terminal de la fonction publique

1^{er} conseiller délégué : 3.95% de l'indice brut terminal de la fonction publique

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

DOMAINE ET PATRIMOINE

1/ Cession de la parcelle AN 9:

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte la cession à la communauté de Communes les Marches du Velay, de la parcelle AN 9 d'une superficie de 1493m2 et située sur la zone de Desforanges.

La séance est levée.